

Les Infos de Base

mercredi 27 juillet 2005
volume 8, numéro 30
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Ce bulletin est dédié à l'approfondissement de vos connaissances de la bibliothèque juridique *ACCÈS LÉGAL*^{md}. Bonne lecture et surtout bon travail !

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Lois du Québec*

2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 30 du 27 juillet 2005. Les modifications apportées par L.Q. 2005, c. 13, 14, 15, 18, 19, 23, 25, 28, 31 et entrées en vigueur au 27 juillet 2005 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 27 juillet 2005 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 30 du 27 juillet 2005, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 29 du 23 juillet 2005.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 11 août 2005 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 30 du 27 juillet 2005, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 29 du 23 juillet 2005.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral

des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2005.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Règlements du Canada*, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 31 août 2004.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Loi sur les accidents du travail, L.R.Q., c. **A-3**, a. 34.2.

Loi modifiant la Loi sur l'assurance parentale et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 13, a. 75.

Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, L.R.Q., c. **A-3.001**, aa. 42.1, 42.2.

Loi modifiant la Loi sur l'assurance parentale et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 13, aa. 76, 77.

Loi sur l'administration financière, L.R.Q., c. **A-6.001**, ann. 2.

Loi modifiant la Loi sur l'assurance parentale et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 13, a. 78.

Loi sur les centres financiers internationaux, L.R.Q., c. **C-8.3**, aa. 4, 5, 7, 7.1, 15, 15.1, 20, 20.1, 21, 27, 51, 63, 64, 64.2, 69.1.1, 71, 72.1, 73, 104.

Loi budgétaire no 2 donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 23, aa. 1-19.

Loi concernant les droits sur les mines, L.R.Q., c. **D-15**, a. 16.1.

Loi budgétaire no 2 donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 23, a. 20.

Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., c. **F-2.1**, aa. 221, 224-226.1, 227, 228-228.2, 229, 265.

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Loi budgétaire no 2 donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 23, aa. 21-26.

Loi constituant Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi, L.R.Q., c. **F-3.1.2**, a. 19.

Loi budgétaire no 2 donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 23, a. 27.

Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.), L.R.Q., c. **F-3.2.1**, a. 15.

Loi budgétaire no 2 donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 23, a. 28.

Loi sur Hydro-Québec, L.R.Q., c. **H-5**, a. 16.

Loi budgétaire no 2 donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 23, a. 29.

Loi sur les impôts, L.R.Q., c. **I-3**, plusieurs articles.

Loi budgétaire no 2 donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 23, aa. 30-261.

Loi concernant l'application de la Loi sur les impôts, L.R.Q., c. **I-4**, a. 72.

Loi budgétaire no 2 donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 23, a. 262.

Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et instituant la Commission des partenaires du marché du travail, L.R.Q., c. **M-15.001**, a. 53.1.

Loi modifiant la Loi sur l'assurance parentale et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 13, a. 79.

Loi sur le ministère du Revenu, L.R.Q., c. **M-31**, aa. 34, 59.2, 68.1, 69.1, 93.1.15.

Loi modifiant la Loi sur l'assurance parentale et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 13, a. 80;

Loi budgétaire no 2 donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 23, aa. 263-267.

Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, L.R.Q., c. **R-5**, aa. 33, 34, 34.1.4, 37.4.

Loi budgétaire no 2 donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 23, aa. 268-271.

Loi sur le remboursement d'impôts fonciers, L.R.Q., c. **R-20.1**, a. 14.

Loi budgétaire no 2 donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 23, a. 272.

Loi sur la santé et la sécurité du travail, L.R.Q., c. **S-2.1**, a. 174.1.

Loi modifiant la Loi sur l'assurance parentale et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 13, a. 92.

Loi sur la taxe de vente du Québec, L.R.Q., c. **T-0.1**, aa. 17.0.2, 55.0.3, 325, 326, 402.3, 457.1.4, 489, 490, 494.1.

Loi budgétaire no 2 donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 et à certains autres énoncés budgétaires, L.Q. 2005, c. 23, aa. 273-281.

Loi sur l'assurance parentale, L.Q. c. **2001, c. 9**, aa. 84, 89, 90, 91, 91.1, 93, 94, 105, 110.1-110.3, 111, 112, 115, 115.1-115.18, intitulé de la section IV du chapitre VI, 116, 117, 118, 118.1, 152.

Loi modifiant la Loi sur l'assurance parentale et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 13, aa. 48, 52-68, 73.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Règlement sur le prélèvement des contributions des producteurs de cultures commerciales, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 0.26.1], a. 2;

Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, [R.R.Q., c. **R-12.1**, C.T. 202420 du 24-05-05, (2005) 137 G.O. 2, 2516], a. 12.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur les taux unitaires applicables au calcul des droits relatifs au permis d'intervention pour l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois, [R.R.Q., c. **F-4.1**, r. 3], ann. I;

Règlement sur le prélèvement des contributions des producteurs de bois de l'Estrie, [R.R.Q., c. **M-35.1**, Décision 8366 du 19-07-05, (2005) 137 G.O. 2, 3809], nouveau;